

La Commission régionale du patrimoine et des sites de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a proposé au préfet de région Dominique Schmitt, à l'issue de sa réunion ce matin, d'inscrire au titre des Monuments historiques les murs du cimetière de l' « asile d'aliénés » de Cadillac, ainsi que trois carrés attenants.

« **C'est une semi-victoire** », a déclaré sur le coup de 13h, à la sortie de la réunion de la commission de la DRAC, le psychiatre, légiste et criminologue Michel Bénézech. Le professeur, président de l'association des « Amis du cimetière des oubliés de Cadillac-sur-Garonne », hésitait



Le professeur Michel Bénézech, président de l'association des « Amis du cimetière des oubliés de Cadillac-sur-Garonne » photo Bordeaux Actu - Stéphan Foltier

encore à se réjouir pleinement des conclusions de la commission. C'est pourtant le soulagement pour les défenseurs du cimetière où reposent depuis sa fermeture en 2000 autour de 3500 anciens malades internés au long de son histoire entre les murs de l'asile d'aliénés. Car si le préfet suit les conclusions de la commission, dans laquelle siégeait le Directeur régional des Affaires Culturelles ainsi que ses homologues de l'Environnement et de l'Équipement, le projet de parking qui menace ce haut lieu de l'histoire psychiatrique française sera définitivement enterré.

Centre psychiatrique fermé

Le maire (PS) de Cadillac Hervé de Gabory, par ailleurs président de la Commission culture du Conseil général de la

Gironde, souhaite détruire le site, propriété de la commune, pour y construire les 60 places du parking du futur centre psychiatrique fermé que la ville, qui compte déjà une unité pour malades difficiles, doit accueillir prochainement. Au motif « qu'il n'y aurait pas d'autre endroit disponible ». Ce que conteste l'association



Le cimetière des oubliés de Cadillac-sur-Garonne photo Stéphan Ferry

présidée par le Pr Bénézech. « **Il y a deux autres solutions**, rétorque Colette Lièvre, vice-présidente de l'association : **le terrain que la Direction Départementale de l'Équipement doit libérer** » prochainement « ; **et quelques arpents de vigne juste derrière le cimetière** ». En fait l'association soupçonne le maire de Cadillac de vouloir « effacer » le site de la mémoire collective. Le « cimetière des fous » est en effet l'un des six derniers témoignages comparables du lourd passé psychiatrique de la France... et l'histoire de la commune. « **C'est un site exceptionnel**, a rappelé ce matin devant la commission le Pr Bénézech. **Il est indissociablement lié à sa tradition hospitalière et d'enfermement, devenu asile d'aliénés en 1838 puis centre hospitalier** ». A l'asile de Cadillac ont été internés, et sont morts, des « fous » venus de toute l'Europe... y compris des locaux, pas forcément malades : « **Plusieurs familles locales se sont débarrassées de leurs membres** » gênants « , confie Colette Lièvre. **Et plusieurs centaines d'internés sont morts de faim dans les années 1940 du fait du rationnement imposé par la guerre et l'occupation. Rationnement qui, dans les centres psychiatriques, s'est traduit par un épisode de famine.** »

Le sort du cimetière a mobilisé l'opinion publique mais aussi l'Ordre des médecins de la Gironde et des personnalités comme l'écrivain Michel Suffran.